

Le vendredi de 13h à 14h en D003 : Ressources pour l'école inclusive

*un temps pour aider les élèves à besoins éducatifs particuliers à se sentir bien au lycée
un moment ouvert à tous : enseignants et AESH, élèves, parents...*

Vendredi 15 septembre. Mieux connaître les élèves à besoins éducatifs particuliers du lycée.

A compter de cette année, un groupe de suivi des élèves en difficulté (GSED) est mis en place au lycée. Ce groupe a pour but de connaître les élèves ayant besoin d'être plus aidés pour leur éviter d'être en décrochage scolaire. En lien avec ce GSED, je souhaite pouvoir connaître quels élèves ont besoin d'un PAP, PPS ou autre dispositif et, pour les élèves déjà présents l'an dernier, si ce qui avait été mis en place l'an dernier était adapté et donc à reconduire cette année, ou non. Je recevrai à 13h les AESH, puis toute personne (professeur, personnel de vie scolaire, élève, parent) souhaitant me rencontrer pour m'expliquer la situation de tel ou tel élève.

Vendredi 22 septembre. PAP, PPS, PPEIP, PAI... ess, MDPH, EASH et AVS...

Si vous êtes perdu parmi tous ces sigles, si vous souhaitez savoir comment mettre en place un dispositif pour aider un lycéen... je vous propose un petit temps d'information suivi d'un temps d'échanges : questions – réponses, propositions sur ce qui peut être fait pendant ce temps ressources, sur vos besoins ou ce que vous pouvez apporter pour enrichir ce temps ressources...

Vendredi 29 septembre : Les aménagements des examens

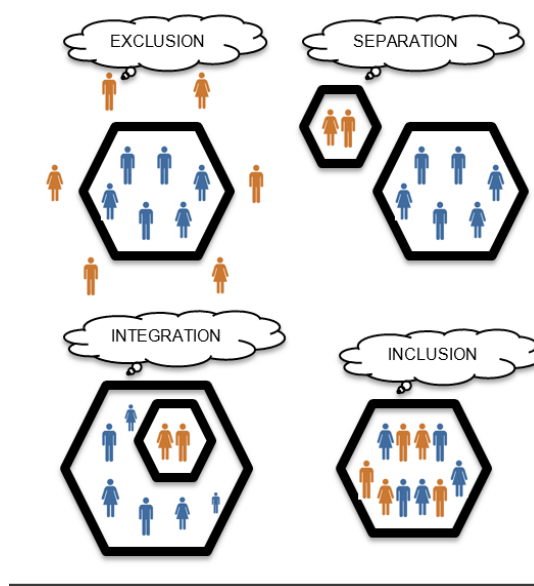
Les élèves ayant un PAP, un PAI ou un PPS sont en droit de demander des aménagements pour les examens. Bénéficier d'un tiers temps par exemple, mais bien d'autres aménagements peuvent être mis en place. Je vous propose un petit temps d'information sur le texte législatif régissant les aménagements des examens à 13h. Lycéens et familles de lycéens concernés sont les bienvenus.

Ce temps d'information sera suivi d'un temps d'échanges.

Mme Chambon

professeure de SVT et professeure ressources handicap

vous pouvez me contacter par l'ENT ou par mail : svt.chambon@free.fr



L'éducation est la première priorité nationale.

Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. [...]

Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser.

Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction.

Article 111-1 du Code de l'éducation

en vigueur depuis la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République